

ARRETE MUNICIPAL

N° 80-2025

Arrêté du 24 avril 2025

Objet : Réglementation circulation avenue du Pont - travaux de remplacement du réseau de chaleur

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise LMTP

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de remplacement du réseau d'eaux pluviales

A R R E T E

Article 1 :

Les travaux de remplacement du réseau de chaleur auront lieu par semi-chaussée de nuit.

En raison des travaux précités dans l'avenue du pont, **la circulation sera modifiée comme suit du lundi 12 mai 2025 à 7 h30 au vendredi 17 mai 2025 à 17 h00**

La circulation des véhicules légers sera interdite durant les périodes de travaux dans les deux sens à hauteur du carrefour entre l'avenue du Pont et les rues de Boissieu et de la République. Une déviation sera mise en place.

La circulation des poids-lourds se fera par alternat.

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise LMTP M BONNEFOY (n° téléphone 04 77 48 16 10) et l'arrêté sera affiché 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à l'entreprise TPCF, services de secours, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803043609



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BONNEFOY Prénom : Fabien
Dénomination : LMTP - St Jean de Bonnefonds Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0477481610 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lntp-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D496 - Avenue du Pont
Code postal 42210 Localité : MONTROND LES BAINS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux en demie chaussée de nuit pour la pose d'un réseau de chaleur.
Déviations des VL.
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 12/05/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 12/05/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Route barrée pour les VL, alternat pour les Poids Lourds.....

Pour la déviation VL (voir plan joint).....

Autres prescriptions :
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

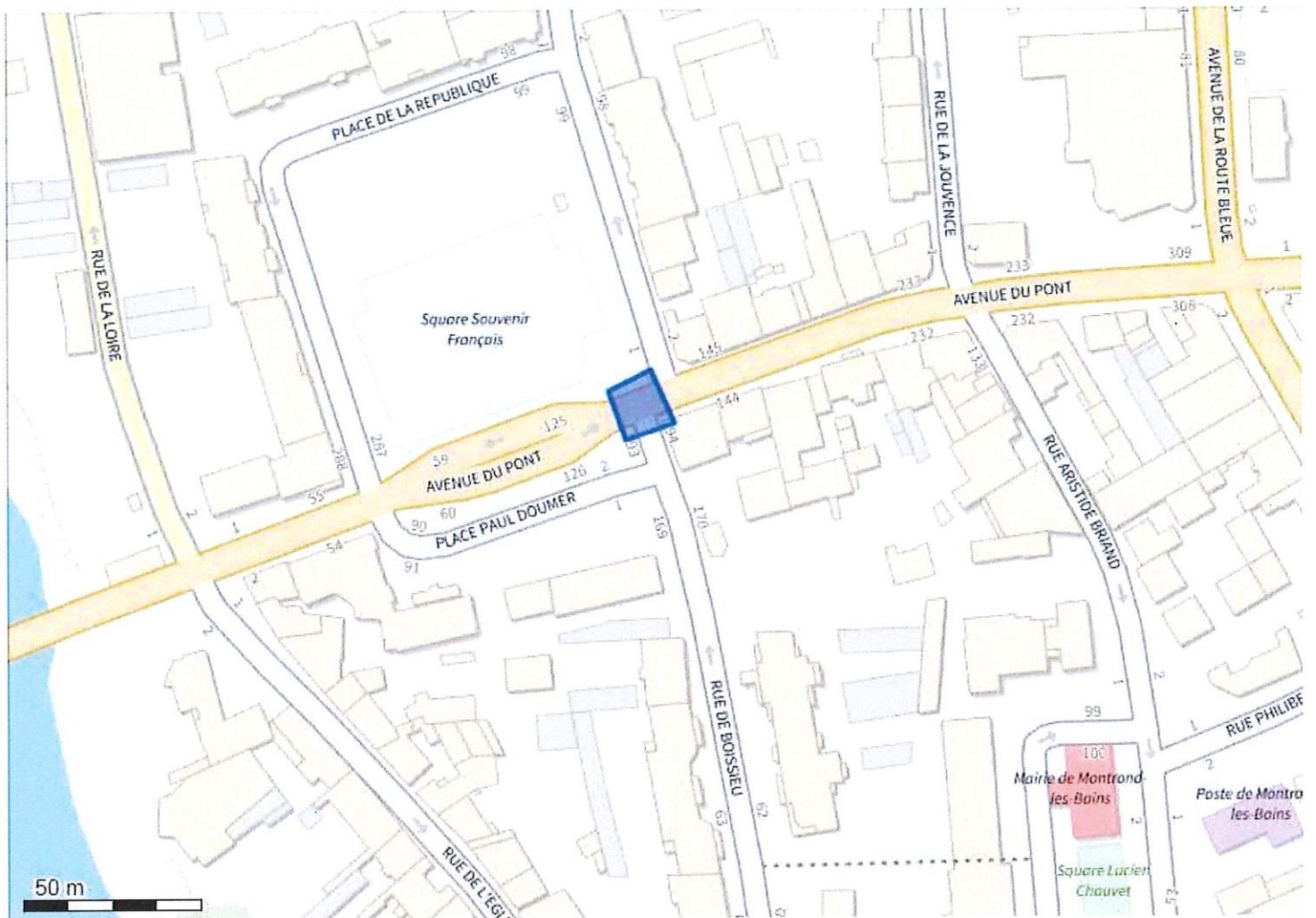
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 8 0 4 2 0 2 5

Nom : BONNEFOY Prénom : Fabien Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.22905184,45.64383765 4.22911621,45.64371392 4.22929324,45.64375704 4.22920741,45.64389201 4.22905184,45.64383765</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(45.643838 4.229052); (45.643714 4.229116); (45.643757 4.229293); (45.643892 4.229207); (45.643838 4.229052);

